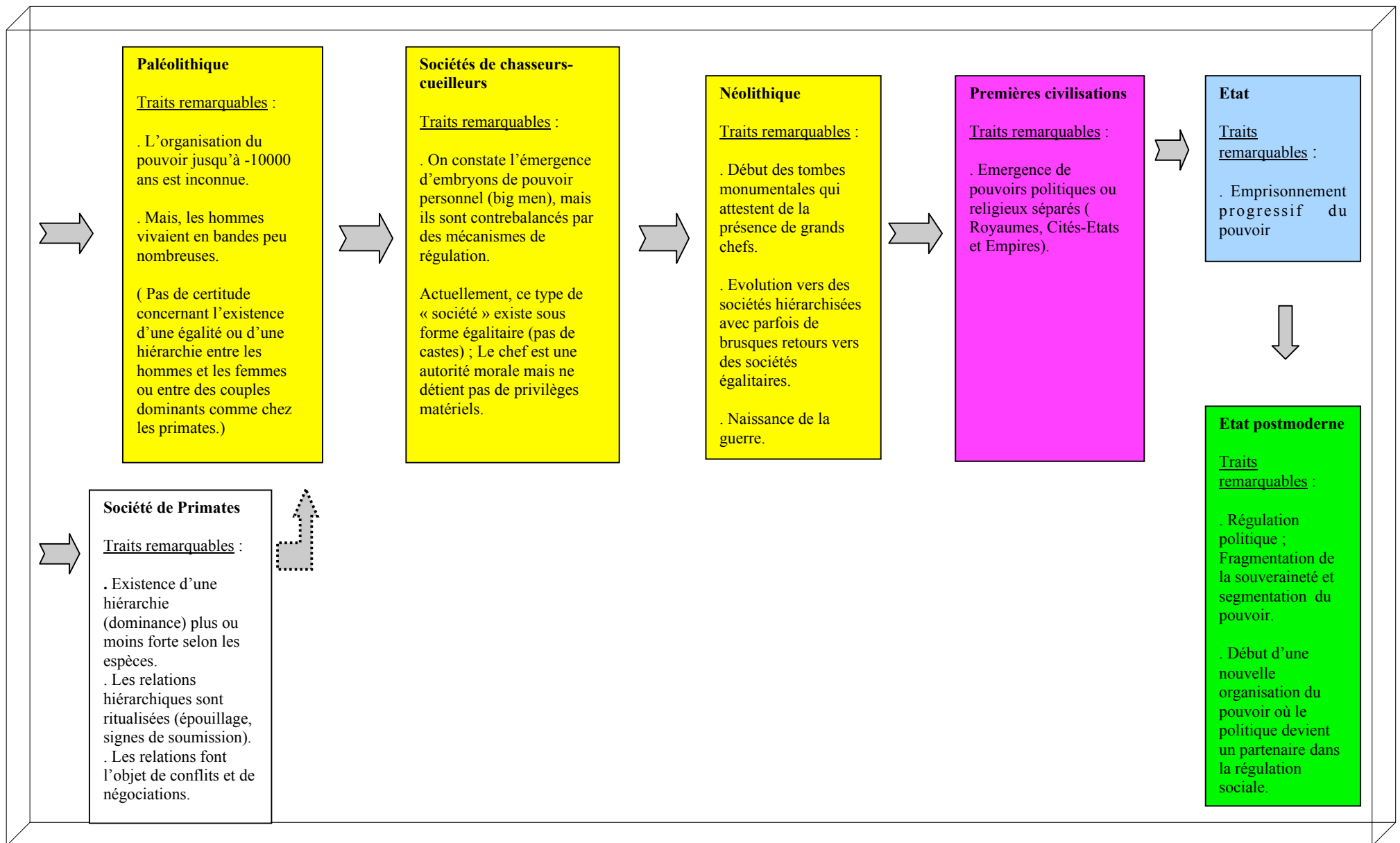


## ANNEXE 3 : Tableau sur les origines du pouvoir



## ANNEXE 4 : Frise historique sur les grandes étapes de la création du droit

Age	Préhistoire				Antiquité					Moyen-Age				Epoque moderne		Epoque postmoderne
	Début de l'Histoire	Paléolithique	Néolithique	Age du métal (bronze, fer) Cités-Etats	Mésopotamie	Egypte	Cananéens- Hébreux -Phéniciens	Grecs- Période de la Grèce hellénistique	Rome	Invasions barbares - Développement de l'Eglise- Empire Carolingien	Naissance de l'Etat	Crise de la monarchie	Absolutisme	Révolution française et construction de l'Etat moderne	Contemporain	Internet-NTIC
Période	6 à 3 millions d'années	3 millions d'années (lucy)- 40 000 ans av. J-C	9000-4500 av. J-C (Proche Orient et Europe Occidentale)	4500-800 av. J-C et 800 à 50 av. J-C (ces âges commencent plus tôt en Europe du sud et au Proche Orient)	2300-331 av. J-C	2800-30 av. J-C	2200- 4 av. J-C	1800- 30 av. J-C	814 av. J-C à 476 ap. J-C	IV <sup>e</sup> / X <sup>e</sup> Siècle	XII <sup>e</sup> / XIV <sup>e</sup> Siècle	XIV <sup>e</sup> / XV <sup>e</sup> Siècle	XVI <sup>e</sup> /XVIII <sup>e</sup> Siècle	XVIII <sup>e</sup> /XX <sup>e</sup> Siècle	Fin XX <sup>e</sup> - XXI <sup>e</sup> Siècle	
Caractéristiques de la période de création du droit	Multitude de processus de création du droit (peu de contacts entre les groupes)  Naissance des processus d'agencement entre ordres juridiques				Passage des processus d'agencement aux ordres juridiques globaux (rétrécissement de l'espace terrestre)  Création du droit dominée par des ordres juridiques régulateurs					Développement des ordres juridiques globaux (rétrécissement de l'espace terrestre et naissance de l'espace juridique maritime)  Création du droit dominée par des ordres juridiques régulateurs puis impérialistes				Création du droit dominée par des ordres juridiques impérialistes puis développement de processus coopératifs et réseautiques (naissance des espaces juridiques extra-atmosphérique et virtuel)		
Types de processus de création du droit	Processus coopératifs en interne mais pas en externe  Puis, processus moins coopératifs en interne et développement de la coopération externe (Cités- Etat)				Processus plus ou moins coopératifs en interne et peu coopératifs en externe (guerre ou intégration)					Processus plus ou moins coopératifs en interne et peu coopératifs en externe  Mais processus davantage coopératifs en interne et développement de la coopération externe surtout jusqu'au XIV <sup>e</sup> Siècle.				1 Processus peu coopératifs en interne et en externe (Etat-Nation)  2 Processus d'avantage coopératifs en interne et développement de la coopération externe (rapports inter-étatiques poussés, ordre juridique international)  3 Développement du pluralisme interne et externe, naissance de la complexité  4 Développement réseautique des processus de création du droit		
Schématisation globale	Départ : Développement de CI puis de CE (CI : coopération interne ; CE : coopération externe)  Diversité de la création du droit				Baisse de CI et surtout de CE  Baisse de la diversité de la création du droit					Baisse de CI et surtout de CE au plan global mais augmentation sporadique de CI et de CE  Baisse de la diversité de la création du droit				Baisse de CI et de CE puis développement de CI et de CE  Hausse de la diversité de la création du droit		

